

Compte-rendu conseil d'école du 17 octobre 2016

Etaient présents :	
- Mme Long, enseignante - Mme Choppin, enseignante - Mme Laroquette, enseignante - Mme Pattyn, directrice - Mme Téxier Lagarde, enseignante - Mme Planes, enseignante - Mme Constanti- Janvresse, parent élu FCPE - Mme Fourcade, parent élu FCPE - Mme Moerland, parent élu FCPE - Mme Colombies, parent élu FCPE, suppléant - M.Julien parent élu Les enfants d'abord	- Mme Dal, parent élu Les enfants d'abord - Mme Vergnières, parent élu Les enfants d'abord - M.Raysseguier, maire - Mme Pérिता, adjointe aux affaires scolaires - Mme Bellinger, coordinateur mairie enfance et jeunesse - Mme Couronne, directrice de l'ALAE
Etaient excusés :	
- M. Ortala, IEN - M.Cocault, DDEN	Mme Schmitt, enseignante Mme Constanti-Janvresse, parent élu FCPE

I. Règlement intérieur du conseil d'école :

Résultats des élections :

- taux de participation : 39,66%
- 3 sièges pour l'association Les enfants d'abord.
- 3 sièges pour la FCPE, le 3^{ème} étant acquis au meilleur reste.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

- le directeur de l'école, qui le préside,
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles,
- L'IEN de la circonscription.

D'autres personnes peuvent y assister mais elles ne votent pas, elles ont un rôle consultatif.

Les votes auront lieu à main levée.

Missions du conseil d'école :

- il vote le règlement intérieur,
- il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

La directrice fixe l'ordre du jour, en tenant compte des questions des parents ou de la mairie. D'autres questions obtiendront une réponse en dehors du conseil d'école.

II. Effectifs

Il y a 159 élèves répartis de la manière suivante :

PS Mme TEXIER LAGARDE : 27

PS/MS Mme FABRE remplacée par Mme SCHMITT : 27

MS Mme LAROQUETTE : 27

MS/GS Mme LONG : 26

PS/GS Mme CHOPPIN : 25

GS Mme PATTYN : 27

Chaque enfant quelque soit sa classe reçoit un enseignement correspondant à son niveau et à sa section.

III. Vote du règlement intérieur

Les modifications apportées sont les suivantes :

- horaires des APC
- chaussures qui tiennent aux pieds
- L'assurance scolaire est obligatoire (responsabilité civile et individuelle accident) pour les activités facultatives, c'est à dire les activités qui dépassent les horaires du temps scolaire.
- A l'issue de l'enseignement obligatoire, les élèves sont soit remis directement aux parents (ou aux personnes civilement responsables nommément désignées par eux par écrit et présentées à l'enseignant).

Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école.

IV Sécurité

L'exercice incendie a eu lieu le jeudi 29 septembre, les enfants avaient été prévenus, les classes ont été évacuées en 2min30 et ont rejoint les points de regroupement.

Un exercice pour rentrer rapidement de la cour a eu lieu le mercredi 5 octobre. Cela était plus compliqué dans la petite cour que dans la grande mais tous les enfants sont rentrés rapidement.

L'exercice PPMS intrusion a eu lieu le lundi 10 octobre, là encore les élèves ont été prévenus. La consigne était de se tenir caché de l'extérieur, en silence. Le bilan est globalement positif.

Les points à corriger qui ressortent de cet exercice sont les suivants :

- remettre des rideaux ou des films occultants dans la classe 2 et dans la salle de jeux, certains rideaux de la classe 6 ne ferment pas : les services techniques sont en train d'y remédier. La question de films occultants sur les vitres de la salle de jeux reste en suspens, la mairie se pliera au souhait de l'équipe pédagogique, qui en rediscutera.
- la classe 4 ne ferme pas à clés : une solution technique est en train d'être étudiée
- le signal (corne de brume) n'est pas assez audible : comme M. le Maire l'avait annoncé, une alarme sera installée courant 2017.
- la porte entre le bureau de Mme Ramon et l'école ne se verrouille pas de l'extérieur, c'est la question la plus délicate à résoudre, elle est en cours d'étude.

Deux autres exercices PPMS et un exercice incendie auront lieu cette année scolaire.

V Bilan coopérative scolaire

Le bilan de l'année scolaire 2015/2016 est excédentaire de 1439,19 euros. Le solde au 1^{er} septembre est de 5198,36 euros.

L'équipe enseignante remercie la mairie et les associations pour leurs dons.

Pour l'année 2015/2016 :

- cotisation des parents : 1400 euros
- dons mairie : 2276 euros
- dons des associations : 1295 euros
- recette des photos : 1545,40 euros
- cotisation OCCE : 393,75 euros

VI. Fonctionnement de l'école

A Présentation du projet de l'ALAE

Le fil conducteur du projet de l'ALAE pour cette année scolaire est l'écocitoyenneté à partir de plusieurs projets d'animations afin de sensibiliser les élèves à l'environnement et au vivre/faire ensemble.

- Jardin (constitution du compost, récupération d'eau, tri des déchets ...)
- Refabrication de papier (fabrication de papier recyclé à partir de journaux et de résidus de broyeuse fournis par la Mairie)
- Maison de santé du livre (récupération et réparation de livres abîmés)
- La chaîne alimentaire et la place de chacun sur la planète
- Sensibilisation au tri sélectif et à sa signalétique
- Initiation à la langue des signes

Les activités dans le cadre du PEDT reprendront en novembre, avec un atelier de danse, animé par Bessières Danse Association les mardis. Les enfants sont invités à s'inscrire, les parents des PS peuvent venir s'informer et inscrire leurs enfants.

Le directeur adjoint de l'ALAE, M.Yannick Morere quitte ses fonctions et sera remplacé en novembre par M.Mathieu Antoine

B Récréations.

L'équipe pédagogique a décidé cette année de modifier les horaires et temps de récréation, en s'appuyant sur la réglementation départementale. Le règlement type départemental précise la durée de la récréation en maternelle : entre 15 et 30 min de récréation par demi-journée, habillage et déshabillage compris. La lettre cadre pour l'école maternelle précise que la récréation doit être placée au plus près du milieu de la matinée. L'après-midi pour une durée de classe de 2h ou moins, la récréation n'est pas nécessaire. Néanmoins une courte récréation au milieu d'un après-midi plus long que 2h peut être nécessaire aux enfants qui n'ont pas fait la sieste. Ce texte préconise l'accueil dans les classes le matin comme l'après-midi.

L'équipe pédagogique a donc avancé la récréation du matin de 10h00 à 10h30 le matin, pour mieux équilibrer la matinée.

L'accueil de l'après-midi se fait dans les classes, l'après-midi commence de manière plus calme et plus rapidement que lorsque l'accueil avait lieu dans la cour. Les enfants arrivent calmement de la cantine, ils ont eu 1heure avant et/ou après le repas pour jouer, et sortir s'ils le souhaitent.

Nous avons raccourci la récréation de l'après-midi à une quinzaine de minutes, chaque enseignante gérant son temps et ses élèves.

A propos de la collation sur le temps scolaire, la réglementation est claire, le goûter n'est pas recommandé par l'OMS qui l'identifie comme l'une des causes de l'obésité infantile.

Les enfants des MS et de GS se sont bien habitués à son absence, malgré l'heure du déjeuner plus tardive.

Les enseignants de PS de l'année dernière avaient modifié la formule de la collation, pour finir par la supprimer car il n'y avait pas de réel besoin. Ce point de vue ne fait pas l'unanimité chez les enseignants de PS.

Il est rappelé que les enfants qui arrivent tôt à l'ALAE ou qui n'auraient pas suffisamment déjeuné ont la possibilité de prendre une collation sur le temps ALAE (se rapprocher de la directrice).

Les parents proposent un affichage à ce sujet, Mme Bellinger indique que la diététicienne informe les parents par des 'brèves' sur le site de la mairie. Les parents demandent une harmonisation avec l'élémentaire.

C. Horaires de l'école, articulation des horaires des 2 écoles

Les horaires de l'école ont été étudiés l'an dernier, il n'est pas possible de les modifier, car ils sont liés au transport scolaire.

Deux points ont été abordés afin de faciliter la dépose des enfants à l'école entre l'école élémentaire et l'école maternelle.

- Mise en place d'une navette inter-école : Il ne s'agit pas d'une compétence de la mairie mais prochainement du conseil régional. Par conséquent, la mairie n'a pas la possibilité d'assurer les enfants lors de ces transports.
- Décalage des horaires de début de classe : Ce point ne pourra pas être modifié au cours de cette année scolaire. Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil d'école, avec une coordination préalable entre les 2 écoles. Si une modification est envisageable, le conseil d'école soumettra une proposition d'horaire à l'IA-DASEN par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur de la circonscription. S'il y a accord, une demande sera formulée à la mairie, qui à son tour sollicitera la mise en place d'une nouvelle convention sur les transports.

VII. Equipement informatique

Les parents interrogent la mairie sur les prévisions en équipement informatique de l'école. L'équipement actuel est quasi nul. La directrice remercie la mairie d'avoir remplacé le PC de direction à la rentrée. Le PC de la salle des maîtres a aussi été remplacé.

M. La gaillarde, employé municipal chargé de l'informatique est passé à l'école pour lister les besoins. La mairie proposera un plan de d'équipement pluri-annuel en fonction du budget qu'elle pourra y consacrer. Un vidéoprojecteur et un portable pour l'utiliser semblent incontournables.

M le Maire autorise les initiatives privées (dons ...), mais elles devront se faire auprès des services techniques et non directement auprès de l'école, ceci afin que le matériel soit évalué et éventuellement réparé avant son déploiement.

VIII. Projets pédagogiques périodes 1 et 2

A sortie aux pommes :

La classe de PS/MS est allée cueillir des pommes au verger de Foncoussières à Rabastens le 12 octobre, la sortie de la classe de PS/MS est reportée au 19 octobre. Les sorties sont suivies d'une exploitation en classe.

B Bibliothèque

La classe de Mme Long ira à la bibliothèque à pieds le mercredi 19 octobre.

Les GS de Mme Choppin et la classe de Mme Pattyn iront le mardi 18 octobre.

La classe de Mme Texier Lagarde ira à la bibliothèque en bus le mardi 8 novembre et recevra les intervenantes de la bibliothèque le 15 novembre.

C Intervention d'une illustratrice

Magali Bardos, illustratrice jeunesse, interviendra courant novembre sur 6 journées pour les MS et GS, elle leur expliquera la réalisation d'un album et animera un atelier de sérigraphie. Ce projet, d'un coût de 2500 euros est financé par la mairie.

D Ecole au cinéma

Le projet école au cinéma est reconduit, tous les enfants de l'école se rendront à Solheia le 29 novembre : projection de « L'hiver féérique ».

E Fête de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le mardi 13 décembre au matin. Tous les enfants de l'école se retrouveront pour chanter ensemble des chants de Noël appris en commun, goûter et découvrir le cadeau apporté pour chaque classe par le père Noël (financement mairie).

Toutes classes participeront à la décoration de l'école.

Fin du conseil d'école à 19h20